

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTES-ALPES

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	15
- présents	14
- votants	14
- absents	1

Date de convocation :

13/08/2026

Date d'affichage :

13/08/2026

VOTE

- POUR	14
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 26/08/2026

Reçu en préfecture le 26/08/2026

Publié le

ID : 005-210501458-20260820-061_2026-DE

Berger
Levrault

De la commune de **ST JEAN ST NICOLAS**

Séance du jeudi 20 août 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 20 août à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Rodolphe PAPET, Maire.

Présents : Rodolphe PAPET – Josiane ARNOUX – Rémi GENTILLON – Thierry BAUD – Monique JANIK – Marc-André DABAT – Pedro SANCHEZ – Daniel AUBERT – Anne ESPITALLIER – Simine HAKAMI Kermani – Valérie DEGRACE – Gérard MARLETTA – Bernard REYNIER – Cécile FRISCH

Absente : Caroline DANGEL

Monique JANIK est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N°061/2026 - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT – ANNEE 2025

Simine HAKAMI-KERMANI, conseillère municipale déléguée à l'eau et l'assainissement présente au Conseil Municipal le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement destiné notamment à l'information des usagers (article L.2224-5, D.2224-1 à D.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales), établi pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** le rapport sur l'eau pour l'année 2025 annexé à la présente délibération

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme
LE MAIRE,
Rodolphe PAPET

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

26 AOÛT 2026



Envoyé en préfecture le 26/08/2026

Reçu en préfecture le 26/08/2026

Publié le



ID : 005-210501458-20260820-061_2026-DE

**Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public
d'eau potable et d'assainissement
Année 2025**

**Commune de ST JEAN ST NICOLAS
Hautes-Alpes**

1. LES INDICATEURS TECHNIQUES

1.1. La production

Sources alimentant les différents hameaux de la Commune :

- **Source de l'Addou** : Pont du Fossé, Les Bonnets, L'Horte, St-Jean, Plein Soleil, Chabottonnes, Montorcier, Les Eymes, Les Ranguis, Les Foulons, Les Dauphins et Les Ricous, Les Estachys
- **Source de la Casse** : Les Roranches.
- **Source de Maretane** : Le Freyne
- **Source de Bonnes Herbes** : Les Richards
- **Source de Pré l'aiguille** : La Coche
- **Source de Gouttière** : St Nicolas

Les Arieys, les Jalets et La Garenne sont alimentés sur le réseau de St-Léger.

1.2. La distribution et la consommation

1.2.1. Les réservoirs

Réservoir	Volume (m ³)
St Jean	500
Montorcier	500
Les Ranguis	500
Le frêne	25
Les Roranches	25
St Nicolas	25
La Coche	25
Les Richards	25

1.2.2. La consommation

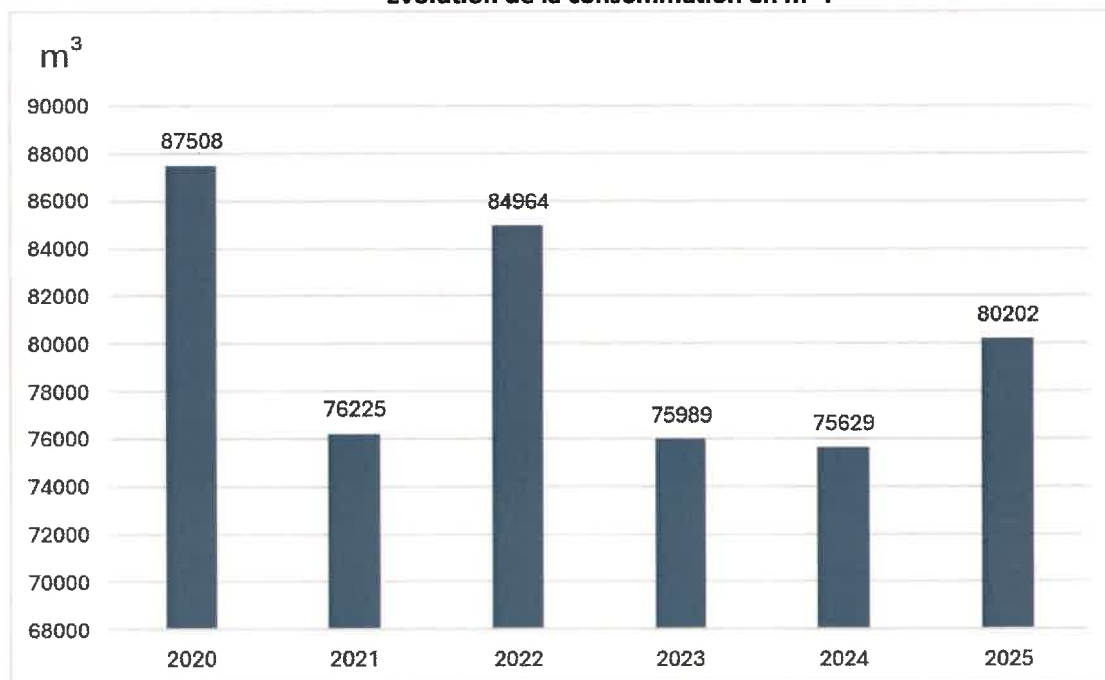
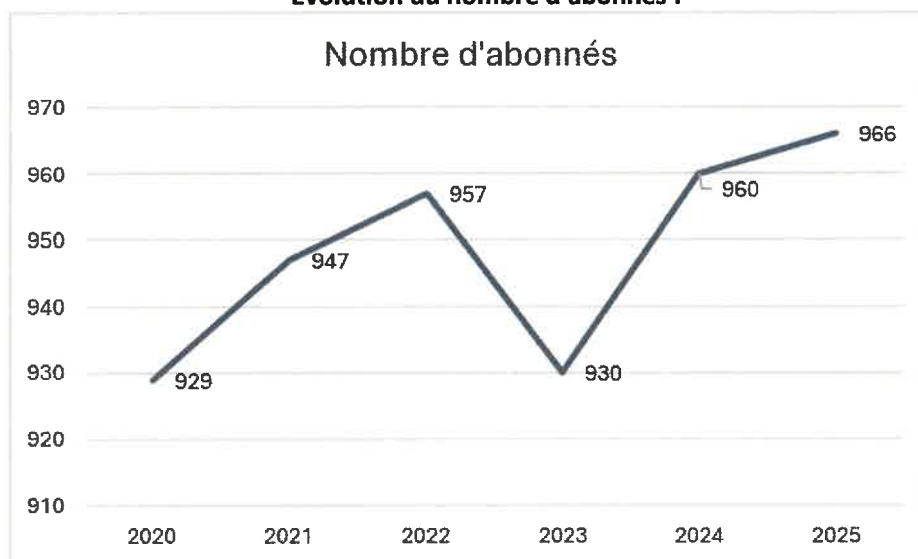
✓ **Population permanente desservie** : 1 166 habitants au 1^{er} janvier 2025 à laquelle s'ajoute la population saisonnière comprenant les résidences secondaires, les meublés touristiques, campings, places en villages vacances et hébergement collectif, lycée professionnel, maison de retraite.

✓ **Nombre d'abonnements :**

Année	Nombre d'abonnements
2025	966

✓ **Consommation facturée :**

Année	Consommation en m ³
2025	80 202

Evolution de la consommation en m³ :**Evolution du nombre d'abonnés :**

1.2.3 Qualité de l'eau

Dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire, l'Agence Régionale de Santé fait procéder périodiquement à des analyses. Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis et du volume produit.

Les analyses sont effectuées par le laboratoire CARSO (Lyon) agréé par le Ministère de la santé.

Elles se répartissent ainsi pour l'année 2025 :

- 18 de type D1 sur différents points du réseau
- 1 de type D1D2 chez des particuliers
- 1 de type D2M sur la recherche de métaux (Pb, Cu, Ni)
- 1 de type B2 sur la recherche de bactéries
- 6 de type P1 sur les réservoirs au point de mise en distribution
- 1 de type P12R=P12SU+RADON
- 1 de type RP sur les sources d'origine souterraine
- 6 PFAS

2. LES INDICATEURS FINANCIERS

2.1. Prix de l'eau

2.1.1. Abonnements (TTC)

Commerces	Base	Taux	Montant (€)
Assainissement	12	3,135	37,62
Epuration	12	3,762	45,10
Eau	12	6,15	73,85

Meublés de tourisme	Base	Taux	Montant (€)
Assainissement	12	1,227	14,74
Epuration	12	2,2	26,40
Eau	12	1,846	22,16

Campings & Centres	Base	Taux	Montant (€)
Assainissement	12*Nbre de lits	0,418	Base * 0,418
Epuration	12*Nbre de lits	0,154	Base * 0,154
Eau	12	11,43	137,15

Particuliers	Base	Taux	Montant (€)
Assainissement	12	3,487	41,80
Epuration	12	4,818	57,75
Eau	12	6,150	73,85

2.1.2 Consommations

Un montant calculé en fonction du volume réellement consommé (TTC)

- 0,69 €/m³ pour l'eau
- 0,22 €/m³ pour l'assainissement collectif
- 0,20 €/m³ pour la station d'épuration

Tarifs spécifiques (TTC)

- Exploitations agricoles : 0,32 €/m³ pour l'eau
- Campings et établissements de plus de 60 lits : 0,32 €/m³ pour l'eau et 0.22/m³ pour l'assainissement.

Redevances à un organisme public (Agence de l'eau)

- Redevance prélèvement = 0,157€/m³
- Redevance sur consommation d'eau potable = 0,454€/m³
- Redevance performance des réseaux = 0,011€/m³

2.2. Éléments relatifs au prix du m³ de l'eau et à l'abonnement

L'abonnement ainsi que le prix de l'eau au m³ couvrent les charges d'exploitation comprenant de nombreux articles.

Compte	Désignation	2025
6061	Frais électricité stations de pompes + achat d'eau	832,00 €
6063	Frais de fourniture et d'entretien	3 469,83 €
6071	Compteurs	1 516,00 €
61523	Travaux d'entretien et de réparation du réseau	17 703,15 €
6156	Hydrocurage et assistance technique	6 134,31 €
6188	Coût des analyses d'eau	3 672,87 €
6215	Frais de personnel	42 000,00 €
66111	Intérêts emprunts	13 568,32 €
628	Remboursement redevance SIVU	58 190,54 €
6378	Redevances reversées à l'agence de l'eau	40 429,00 €
651	Redevance concession captage de l'Addou	1 128,26 €
6811	Amortissements des immobilisations	12 314,00 €

Détail des charges d'exploitation qui conditionne le prix de l'eau – Exercice 2025

2.3. Présentation de la facture d'eau

La commune réalise elle-même la relève des compteurs et la facturation.

La redevance de la station d'épuration est perçue par la commune mais elle est reversée au SIVU du Haut-Champsaur qui gère la station d'épuration.

La facturation s'effectue une fois par an au mois de Juillet.

L'abonnement annuel correspond à la période du 01 Janvier de l'année N jusqu'au 31 Décembre.

La consommation de l'année correspond à la période de juillet N-1 à juillet de l'année N.

2.4. Les autres indicateurs financiers

Exercice 2025

Détail des redevances et autres indicateurs financiers 2025		
Compte	Désignation	2025
7011	Vente d'eau	123 974,83 €
701261	Redevance sur la consommation d'eau potable	33 705,98 €
7062	Redevance d'assainissement non collectif	180,00 €
70611	Redevance assainissement collectif	43 947,53 €
7068	Autres prestations de service	66 185,89 €

Répartition de la dette Année 2025	
Dette en capital	37 3188,98€
Annuités de la dette	45 072,48€
<i>Dont capital</i>	31 504,16€
<i>Dont intérêts</i>	13 568,32€

3. TRAVAUX

3.1. Réparation de fuites

Date	Objet	Montant
Mars 2025	Réseau de distribution -Estachy	1 236,08 €
Mars 2025	Réseau de distribution - Montorcier	746,93 €
Mai 2025	Réseau de distribution - Moulin	715,31 €
Juillet 2025	Sortie de réservoir - Montorcier	3 926,98 €
Septembre 2025	Réseau de distribution - Diamant	630,54 €
Novembre 2025	Réseau de distribution - Estachy	922,97 €
		8 178,81 €

Détail des fuites et coût pour l'année 2025

3.2. Programme de modernisation des réseaux d'eau potable et d'assainissement

La première tranche du programme de modernisation des réseaux d'eau potables et d'assainissement, dont l'étude a été réalisée par le bureau Hydrétudes en 2022, a débuté en fin d'année 2024.

3.2.1 Détail des travaux réalisés en 2025

- Deuxième tranche de la reprise du réseau de collecte d'eaux usées le long de la RD944 entre l'école de Pont du Fossé et la sortie du hameau des Foulons
- Modernisation de la canalisation en sortie du réservoir des Ranguis
- Modernisation réseau d'eau potable au hameau des Estachy
- Renforcement de la sécurité incendie à la garenne
- Modernisation du réseau de collecte d'eaux usées route de St Jean RD43

3.2.2 Montant de l'opération

Etat récapitulatif des dépenses engagées 2025		
Entreprise	Action	Coût
HYDRETUDES	Réalisation schéma directeur d'assainissement	2 580 €
HYDRETUDES	Maitrise d'œuvre – Travaux de modernisation	33 498 €
AMCV	Travaux de modernisation	610 017,5 €
TOTAL		646 095,5 €

3.2.3 Subventions perçues

Agence de l'eau	32 781,00 €
Département des Hautes-Alpes	8 586,28 €
TOTAL	41 367,28 €

3.2.4 Subventions attendues

Agence de l'eau	270 233 €
Département des Hautes-Alpes	96 357 €
TOTAL	367 027 €

3.3. Marché de travaux à bon de commande

Les marchés à bons de commande sont définis comme des marchés conclus avec un ou plusieurs opérateurs économiques et exécutés au fur et à mesure de la survenance du besoin par l'émission de bons de commande.

Ils permettent aux acheteurs publics d'effectuer des achats à caractère répétitif auprès d'un ou plusieurs opérateurs économiques sélectionnés à la suite d'une seule procédure de publicité et de mise en concurrence. Les marchés à bons de commande permettent aux pouvoir adjudicateurs, lors de la survenance de leur besoin, de bénéficier au prix déterminé par le marché public d'une réactivité accrue des opérateurs sélectionnés.

Le marché renouvelé en 2021 avec l'entreprise SATP possède une validé maximale de 48 mois, il est donc toujours actif jusqu'en fin d'année 2025.

- Pour l'année 2025, l'entreprise est intervenue pour un montant de 18 701€.

4. TRAVAUX DIVERS

Pour l'année 2025 :

- Reprise canalisation communale et branchement sortie du village sur route du diamant
- Reprise canalisation communale sous voirie sur route du diamant

5. ETUDES

5.1. Désinfection des réseaux d'eau

Dans le cadre de la gestion durable du service d'eau potable, la commune a engagé une étude sur la désinfection des réseaux d'eau. Cette démarche vise à évaluer les solutions permettant de garantir en permanence la qualité sanitaire de l'eau distribuée aux usagers, tout en répondant aux exigences réglementaires en vigueur.

Le tableau suivant présente une synthèse financière de l'opération :

	CHLORE LIQUIDE	CHLORE GAZEUX	UV
RESERVOIR DES BONNETS			104 580,00 €
RESERVOIR DE SAINT-JEAN		64 230,00 €	
RESERVOIR DE MONTORCIER BAS		44 780,00 €	
RESERVOIR DE RANGUIS		39 080,00 €	
RESERVOIR DE RORANCHES	17 750,00 €		61 908,00 €
RESERVOIR DU FRENE	17 250,00 €		54 758,00 €
RESERVOIR DE SAINT-NICOLAS	15 800,00 €		
RESERVOIR DE LA COCHE	39 540,00 €		79 558,00 €
RESERVOIR DES RICHARDS	4 500,00 €		

Sur la base de ces éléments, il est possible de mettre en avant une solution à 347 510 € HT plus avantageuse économiquement, en ayant recours :

- à la chloration liquide pour le réservoir de Roranches, le réservoir du Frêne, le réservoir de Saint-Nicolas et le réservoir de la Coche
- à la chloration gazeuse pour le réservoir de Saint-Jean, le réservoir de Montorcier Bas et le réservoir des Ranguis
- au traitement UV pour le futur réservoir des Bonnets.

	CHLORE LIQUIDE	CHLORE GAZEUX	UV
RESERVOIR DES BONNETS			104 580,00 €
RESERVOIR DE SAINT-JEAN		64 230,00 €	
RESERVOIR DE MONTORCIER BAS		44 780,00 €	
RESERVOIR DE RANGUIS		39 080,00 €	
RESERVOIR DE RORANCHES	17 750,00 €		61 908,00 €
RESERVOIR DU FRENE	17 250,00 €		54 758,00 €
RESERVOIR DE SAINT-NICOLAS	15 800,00 €		
RESERVOIR DE LA COCHE	39 540,00 €		79 558,00 €
RESERVOIR DES RICHARDS	4 500,00 €		
SOLUTION LA PLUS ECONOMIQUE HT	347 510,00 €		

La solution qui viserait à privilégier les traitements UV s'élèverait quant à elle à 469 194,00 € HT.

	CHLORE LIQUIDE	CHLORE GAZEUX	UV
RESERVOIR DES BONNETS			104 580,00 €
RESERVOIR DE SAINT-JEAN		64 230,00 €	
RESERVOIR DE MONTORCIER BAS		44 780,00 €	
RESERVOIR DE RANGUIS		39 080,00 €	
RESERVOIR DE RORANCHES	17 750,00 €		61 908,00 €
RESERVOIR DU FRENE	17 250,00 €		54 758,00 €
RESERVOIR DE SAINT-NICOLAS	15 800,00 €		
RESERVOIR DE LA COCHE	39 540,00 €		79 558,00 €
RESERVOIR DES RICHARDS	4 500,00 €		
SOLUTION LA MOINS ECONOMIQUE HT	469 194,00 €		

Pour mémoire, les frais relatifs au foncier pour la mise en place des traitements UV n'ont pas été pris en compte dans le chiffrage estimatif des travaux.

Il faut également prendre en considération, les frais de maîtrise d'œuvre qui représentent entre 22 500 € HT et 30 500 € HT en fonction de la solution retenue.

6. ANNEXES

✓ Qualité des eaux



ZONE DE DISTRIBUTION : LE FRENE+LA TOUR

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2025 L'eau distribuée est de bonne qualité. Conformément au plan d'action interministériel, l'ARS a recherché les substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées (PFAS) dès l'année 2025, avant l'entrée en vigueur des obligations réglementaires prévues pour 2026. Aucun dépassement de la limite réglementaire de PFAS n'a été observé.	A A : Eau de bonne qualité B : Eau de qualité convenable C : Eau de qualité insuffisante D : Eau de mauvaise qualité Indicateur 2024 : D

Origine et gestion de l'eau	PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU
Votre réseau est alimenté par un captage : MARETANE (SCE DE). L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine. Elle n'est pas traitée. Votre réseau alimente de façon permanente 18 personnes sur 1 commune (SAINT-JEAN-SAINT-NICOLAS). Le responsable des installations est : « SAINT JEAN ST NICOLAS (MAIRIE DE) ». Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SAINT JEAN ST NICOLAS (MAIRIE DE) » qui assure l'exploitation du réseau.	BACTÉRIOLOGIE A Bonne qualité Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée. Nombre de prélèvements : 11 Conformité : 90 % Valeur maxi : 1 n/100 ml Années prises en compte : 2023, 2024, 2025
	NITRATES A Très bonne qualité Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L. Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0 mg/L Valeur maxi : 0 mg/L
	PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS A Très bonne qualité Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé. Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 178 Valeur maxi : 0 microgramme/L Année prise en compte : 2022

Quelques conseils	FLUOR
ABSENCE Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.	A Très bonne qualité Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé. Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0 mg/L Valeur maxi : 0 mg/L Année prise en compte : 2022
SAVEUR-COULEUR Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.	
TEMPÉRATURE Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.	
TEMPÉRATURE Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.	ARSENIC A Très bonne qualité Elément d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum réglementaire est 10 microgramme/L. Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0 microgramme/L Valeur maxi : 0 microgramme/L Année prise en compte : 2022

Pour aller plus loin	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr	DURETÉ Eau douce Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 9,58 °f Valeur maxi : 9,58 °f

Édité le 18/07/2026

UDI 005001100

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : LES RORANCHES

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2025 L'eau distribuée est de bonne qualité. Conformément au plan d'action interministériel, l'ARS a recherché les substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées (PFAS) dès l'année 2025, avant l'entrée en vigueur des obligations réglementaires prévues pour 2026. Aucun dépassement de la limite réglementaire de PFAS n'a été observé.	A A : Eau de bonne qualité B : Eau de qualité convenable C : Eau de qualité insuffisante D : Eau de mauvaise qualité
	Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : BOISSET RORANCHE (SCE). L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle n'est pas traitée.

Votre réseau alimente de façon permanente 12 personnes sur 1 commune (SAINT-JEAN-SAINT-NICOLAS). Le responsable des installations est : « SAINT JEAN ST NICOLAS (MAIRIE DE) ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SAINT JEAN ST NICOLAS (MAIRIE DE) » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **13**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**
Années prises en compte : **2022, 2023, 2024, 2025**

NITRATES

A Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0 mg/L**
Valeur maxi : **0 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

- Pas de données disponibles

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

FLUOR

- Pas de données disponibles

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

ARSENIC

- Pas de données disponibles

Élément d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum réglementaire est 10 microgramme/L.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **8,88 °f**
Valeur maxi : **8,88 °f**

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

SAVEUR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

TEMPÉRATURE



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.

TEMPÉRATURE



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 18/07/2026

UDI 005001099

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : LA COCHE + LES FOURES

Conclusion sanitaire

2025

L'eau distribuée est de bonne qualité.

Conformément au plan d'action interministériel, l'ARS a recherché les substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées (PFAS) dès l'année 2025, avant l'entrée en vigueur des obligations réglementaires prévues pour 2026. Aucun dépassement de la limite réglementaire de PFAS n'a été observé.

Indicateur global de qualité

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : D

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : PRE DE L'AIGUILLE AMONT (SCE), PRE DE L'AIGUILLE AVAL (SCE), PRE DE L'AIGUILLE INTERMEDIAIRE (SCE). L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle n'est pas traitée.

Votre réseau alimente de façon permanente 7 personnes sur 1 commune (SAINT-JEAN-SAINT-NICOLAS). Le responsable des installations est : « SAINT JEAN ST NICOLAS (MAIRIE DE) ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SAINT JEAN ST NICOLAS (MAIRIE DE) » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 11

Conformité : 90 %

Valeur maxi : 1 n/100 ml

Années prises en compte : 2023, 2024, 2025

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 1

Valeur moyenne : 1,1 mg/L

Valeur maxi : 1,1 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

-

Pas de données disponibles

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

FLUOR

-

Pas de données disponibles

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

ARSENIC

-

Pas de données disponibles

Élément d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum réglementaire est 10 microgramme/L.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 1

Valeur moyenne : 22,9 °f

Valeur maxi : 22,9 °f

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

SAVEUR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

TEMPÉRATURE



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.

TEMPÉRATURE



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 18/07/2026

UDI 005001102

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : PONT DU FOSSE+RICOUS+CHABOTTONNE+RANGUIS

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2025

L'eau distribuée est de bonne qualité.

Conformément au plan d'action interministériel, l'ARS a recherché les substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées (PFAS) dès l'année 2025, avant l'entrée en vigueur des obligations réglementaires prévues pour 2026. Aucun dépassement de la limite réglementaire de PFAS n'a été observé.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : D

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : ADOUX (SCE DE L'). L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle n'est pas traitée.

Votre réseau alimente de façon permanente 980 personnes sur 1 commune (SAINT-JEAN-SAINT-NICOLAS). Le responsable des installations est : « SAINT JEAN ST NICOLAS (MAIRIE DE) ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SAINT JEAN ST NICOLAS (MAIRIE DE) » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 12

Conformité : 100 %

Valeur maxi : 0 n/100 ml

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 3

Valeur moyenne : 0,83 mg/L

Valeur maxi : 0,88 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : 1

Conformité : 100 %

Nombre de substances recherchées : 180

Valeur maxi : 0 microgramme/L

FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : 1

Valeur moyenne : 0 mg/L

Valeur maxi : 0 mg/L

ARSENIC

A

Très bonne qualité

Élément d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum réglementaire est 10 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : 1

Valeur moyenne : 0 microgramme/L

Valeur maxi : 0 microgramme/L

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau douce

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 2

Valeur moyenne : 9,01 °f

Valeur maxi : 9,25 °f

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

SAVEUR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

TEMPÉRATURE



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.

TEMPÉRATURE



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 18/07/2026

UDI 005001121

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : SAINT-NICOLAS

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2025 L'eau distribuée est de bonne qualité. Conformément au plan d'action interministériel, l'ARS a recherché les substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées (PFAS) dès l'année 2025, avant l'entrée en vigueur des obligations réglementaires prévues pour 2026. Aucun dépassement de la limite réglementaire de PFAS n'a été observé.	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable
	C : Eau de qualité insuffisante
	D : Eau de mauvaise qualité
	Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : GOUTTIERE (SCE DE). L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle n'est pas traitée.

Votre réseau alimente de façon permanente 24 personnes sur 1 commune (SAINT-JEAN-SAINT-NICOLAS). Le responsable des installations est : « SAINT JEAN ST NICOLAS (MAIRIE DE) ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SAINT JEAN ST NICOLAS (MAIRIE DE) » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 10 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2023, 2024, 2025	
NITRATES	A	Très bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 3,4 mg/L Valeur maxi : 3,4 mg/L	
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 1 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 176 Valeur maxi : 0 microgramme/L Année prise en compte : 2023	
FLUOR	A	Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,07 mg/L Valeur maxi : 0,07 mg/L Année prise en compte : 2023	
ARSENIC	A	Très bonne qualité
Élément d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum réglementaire est 10 microgramme/L.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0 microgramme/L Valeur maxi : 0 microgramme/L Année prise en compte : 2023	

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

SAVEUR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

TEMPÉRATURE



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.

TEMPÉRATURE



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 18/07/2026

UDI 005001120

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau dure
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 27,8 °f Valeur maxi : 27,8 °f

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : LES RICHARDS

2025

Conclusion sanitaire

Les analyses du contrôle sanitaire ont mis en évidence plusieurs non-conformités bactériologiques. Ces épisodes présentent un risque pour la santé des usagers. Conformément au plan d'action interministériel, l'ARS a recherché les substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées (PFAS) dès l'année 2025, avant l'entrée en vigueur des obligations réglementaires prévues pour 2026. Aucun dépassement de la limite réglementaire de PFAS n'a été observé.

Indicateur global de qualité

D

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : D

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : DES RICHARDS (SCE). L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 2 personnes sur 1 commune (SAINT-JEAN-SAINT-NICOLAS). Le responsable des installations est : « SAINT JEAN ST NICOLAS (MAIRIE DE) ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SAINT JEAN ST NICOLAS (MAIRIE DE) » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

D

Mauvaise qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : 11

Conformité : 81 %

Valeur maxi : 6 n/100 ml

Années prises en compte : 2023, 2024, 2025

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : 1

Valeur moyenne : 2,4 mg/L

Valeur maxi : 2,4 mg/L

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

-

Pas de données disponibles

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

FLUOR

-

Pas de données disponibles

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

ARSENIC

-

Pas de données disponibles

Élément d'origine naturelle ou industrielle. Le maximum réglementaire est 10 microgramme/L.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : 1

Valeur moyenne : 16,4 °f

Valeur maxi : 16,4 °f

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

SAVEUR-COULEUR



Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.

TEMPÉRATURE



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.

TEMPÉRATURE



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Elle se conserve au frais sans excéder 24 heures.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 18/07/2026

UDI 005001101

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.